



## Litige sur un devis signé et accepté

-----  
Par georges1806

Bonjour

Ma femme a accepté et signé un devis concernant une intervention de l'ordre de l'esthétique qui comprendra 3 séances. Elle a déjà subi une séance qu'elle a payée 740?. Dans le détail du devis, pour ce prix il est stipulé que ce sera 533,33? h.t. et 740? ttc. Mais en y regardant de plus près, je me suis aperçu qu'ils ont fait une erreur de 100? en leur faveur c'est à dire que cela devrait être 640? et non pas 740?. Donc ma question est la suivante: Par conséquent, peuvent ils prétendre d'avoir fait une faute de frappe et insister pour que je paie 740? pour les autres séances ou bien dans l'absolu suis-je en droit de contester cela?

Ci-joint l'élément contesté.

<https://zupimages.net/up/24/51/hpnb.png>

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est la personne qui a signé le devis qui peut contester.

Il est hors de question que j'installe une extension pour regarder votre image.

-----  
Par stepat

Bonjour

"Il est hors de question que j'installe une extension pour regarder votre image.": Sage précaution